

Somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe**– Président
- **Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente** (visioconférence)
- *Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente*
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- **M. GEST Alain**
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance

3. Avenant n°1 à la convention tripartite relative à l'usage des réseaux publics de distribution avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis et la FDE de la Somme

Afin de répondre aux exigences de déploiement du réseau de fibre optique public sur des infrastructures existantes, le syndicat mixte Somme Numérique conclut des conventions avec les propriétaires et exploitants des différents réseaux. Il en est ainsi avec la convention signée début 2015 avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la SICAE de la Somme et du Cambrasis. Cette convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes est basée sur un modèle national.

Cependant, il apparaît que la présente convention datée du contrôle de légalité du 11 mai 2015 doit être modifiée par avenant, tout en respectant le cadre national, afin de préciser les engagements et relations financières entre les parties :

- Les modalités d'échanges du calendrier de déploiement,
- Les conditions techniques pour le calcul de flèches et d'efforts,
- La rémunération des études et les délais de traitement des réponses,
- La mise en place d'un forfait pour le remplacement des supports basse tension.

C'est dans ce contexte que le Président présente le présent projet d'avenant aux membres du Bureau pour validation avant signature.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le présent projet d'avenant.

Adoptée à l'unanimité

4. Convention tripartite relative à l'usage des réseaux publics de distribution avec la SICAE de l'Oise et la FDE de la Somme.

Afin de répondre aux exigences de déploiement du réseau de fibre optique public sur des infrastructures existantes, le syndicat mixte Somme Numérique conclut des conventions avec les propriétaires et exploitants des différents réseaux. La présente convention doit être conclue avec la SICAE de l'Oise pour le déploiement FTTH de la commune d'ERCHEU, adhérente de la FDE80.

C'est dans ce contexte que le Président présente le présent projet de convention aux membres du Bureau pour validation avant signature.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la présente convention.

Adoptée à l'unanimité